

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 JUIN 2008

COMMUNE
DE
FILLINGES

L'an deux mille huit, le quatre juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie) s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

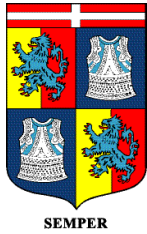
Date de convocation : 31 mai 2008

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 19
 présents : 18
 votants : 19

PRESENTS : Messieurs **BEULAY** Stéphane, **CHENEVAL** Bernard,
CHENEVAL Paul, **DUNAND** Philippe, **FOREL** Bruno,
FOREL Sébastien, **MASCARELLO** Denis, **PALAFFRE** Christian,
PELISSIER Philippe, **PRADEL** Alain, **RICHARD** Philippe,
WEBER Olivier (arrivée au point N° 1 de l'ordre du jour).
Mesdames **FOLLEA** Dominique, **GENTIT** Véronique,
GUIARD Jacqueline, **GUYEN-METAIS** Marie - Solange,
MARQUET Marion, **PETIT-PIERRE** Sandra.

EXCUSEE : Madame **DEGORRE** Aïcha qui donne procuration de vote à
Madame **GENTIT** Véronique.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **PETIT-PIERRE** Sandra au poste de secrétaire de séance.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 JUIN 2008

COMMUNE
DE
FILLINGES

1° - Présentation du projet PAYSALP pour les années 2009-2013

Suite à une présentation de Monsieur DESBIOLLES - responsable de l'Ecomusée Paysalp - pour une proposition au Conseil Municipal pour adhérer au projet Réseau Patrimoines et Territoires pour la période 2009 - 2013 et sur la base d'une simulation réaliste, de 3 349 € sur 4 ans, chaque conseiller disposant d'un dossier complet pour réfléchir efficacement à ce projet, Monsieur le Maire indique qu'il sera possible que la commune fasse savoir son intention de manière à connaître le nombre de communes partantes et de pouvoir valider le financement global dans les délais fixés à savoir pour mi-juillet et que le dossier sera soumis au prochain conseil municipal pour prise de décision.

2° - Informations sur l'alternative en matière d'assainissement

Monsieur le Maire fait un rappel historique en indiquant qu'en décembre dernier la Communauté Annemasse Agglo voit le jour en réunissant un certain nombre de communes et que ce faisant elle entraîne la disparition du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Menoge qui gérait la compétence assainissement sur une grande partie du territoire de notre collectivité, qu'à ce jour cette Communauté gère provisoirement notre assainissement mais qu'il est impossible de rester en l'état et qu'il conviendra de prendre des décisions en termes d'assainissement.

En résumant brièvement la situation, trois choix semblent possibles, soit le traitement de l'assainissement par Annemasse Agglo, soit une reprise de la compétence assainissement en interne, soit une adhésion pour la totalité de la commune avec le Syndicat Intercommunal de Bellecombe, qui gère actuellement déjà la compétence assainissement pour une petite partie de notre commune.

Monsieur le Maire indique que c'est dans cet esprit qu'il a demandé à Monsieur PATOIS des services du Syndicat Intercommunal de Bellecombe de faire une présentation en vue d'étudier la faisabilité de l'éventualité de ce projet que ce syndicat assume la totalité de la commune.

Monsieur PATOIS rappelle que le syndicat a été créé en 1974 ; il précise sa composition, son mode de fonctionnement, ses diverses compétences.

Il indique que le syndicat est en mode de fonctionnement intégral ; c'est-à-dire que le financement est assuré par les abonnées et les subventions et qu'en contre partie c'est le comité syndical qui décide des projets et il fait remarquer que le fonctionnement est différent, de celui du Syndicat de la Menoge, car les communes participaient.

Monsieur PELISSIER Philippe - Maire-Adjoint - précise les principales conditions de cette adhésion « totale » éventuelle :

A savoir le Syndicat Intercommunal de Bellecombe prendrait à sa charge une partie (environ 40 %) de la dette en cours à partir de 2008 (dette qui comprend l'annuité à charge avec les travaux de la 28^{ème} tranche) et percevrait la redevance dès 2008, l'autre partie resterait à la charge de la commune et ferait l'objet d'un remboursement par annuité jusqu'en 2022.

Les travaux de la 29^{ème} tranche seraient repris par le Syndicat Intercommunal de Bellecombe, mais peut-être pas dans les mêmes délais.

La commune de Fillinges n'étant pas responsable de la création Annemasse Agglo, cette dernière a conscience de la situation délicate et serait prête si le choix est de basculer sur la



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 JUIN 2008

COMMUNE
DE
FILLINGES

Syndicat Intercommunal de Bellecombe à participer financièrement aux travaux nécessaires de modifications des réseaux.

A la suite de cette présentation s'engage une partie de questions.

Monsieur le Maire indique que la partie questions étant terminée, il remercie Messieurs PATOIS - du Syndicat Intercommunal de Bellecombe - et Monsieur PELISSIER Philippe - Maire-Adjoint - pour cette présentation et il indique que le dossier sera présenté au prochain conseil municipal pour décision quant aux choix des méthodes d'assainissement.

3° - Subvention exceptionnelle à la P'tite Assoce Tointinges

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - considérant que malgré la qualité de l'organisation, le manque de participants à la manifestation organisée par la P'tite Assoce Tointinges les a conduit à un déficit de 20 000 € sur budget global de 80 000 € - considérant que la situation dans laquelle se trouve l'association ne peut être surmontée que grâce une aide de la collectivité - considérant que cette aide permet le maintien de cette association - donne son accord pour accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la P'tite Association Tointinges pour leur permettre de continuer d'exister - donne son accord pour le virement de crédits nécessaires au versement de cette subvention - charge Monsieur le Maire des différentes formalités relatives à cc dossier.

4° - Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend note des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles Monsieur le Maire a refusé d'exercer le Droit de Préemption de la commune selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5° - Dossiers d'urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes d'urbanisme pour lesquelles la commission municipale de l'urbanisme a émis un avis dans ses réunions en dates des 7 et 27 mai 2008.

6° - Augmentation du Coefficient d'Occupation des Sols (C.O.S) de 20 % dans les zones affectées par un C.O.S.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - autorise un dépassement du Coefficient d'Occupation des Sols de 20 % dans les zones du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme affectées par un Coefficient d'Occupation des Sols afin de favoriser les constructions remplissant des critères de performance énergétique et comportant des équipements de production d'énergie renouvelable.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 JUIN 2008

COMMUNE
DE
FILLINGES

7° - Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (A.T.S.E.M) à temps non complet

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - donne son accord pour créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 32/35^{ème} - précise que cet horaire sera annualisé - dit que cet emploi est créé pour prendre effet au 1^{er} septembre 2008 - dit que les crédits nécessaires ont été prévu au budget primitif 2008 - charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

8° - Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - décide la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps non complet - d'une durée hebdomadaire de 31/35^{ème} - précise que cet horaire sera annualisé - dit que cet emploi est créé pour prendre effet au 8 août 2008 - dit que les crédits nécessaires ont été prévu au budget primitif 2008 - charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

9° - Dissolution du budget annexe du Pont

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - approuve la dissolution du Budget Annexe « Pont de Fillinges » - approuve le mandatement des échéances du prêt n° 740400911 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

10° - Participation des enseignants à la pause méridienne du restaurant scolaire des primaires

Le Conseil Municipal - considérant qu'afin d'améliorer la qualité de la surveillance du temps qui suit le repas pour les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire des primaires, il est intéressant de poursuivre la collaboration instituée avec les enseignants intéressés, depuis janvier 2008 - décide de continuer pour l'année scolaire 2008 - 2009 - le dispositif de la participation des enseignants à la surveillance du restaurant scolaire des primaires et précise que les enseignants seront rémunérés selon l'arrêté du 11 janvier 1985, qui fixe le taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par certains enseignants à la demande et pour le compte des collectivités locales ; sur la base de l'heure d'étude surveillée - sauf Monsieur Bernard CHENEVAL qui s'abstient - décide de verser un rappel pour les heures réglées de janvier à juin 2008 sur la base de l'heure de surveillance et de les régler sur la base de l'heure d'étude surveillée - sauf Messieurs DUNAND Philippe et CHENEVAL Bernard qui votent contre - Madame METAIS-GUYEN Marie-Solange et Monsieur PRADEL Alain qui s'abstiennent - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

11° - Informations sur les avancements des travaux des commissions municipales

- Commission Municipale des Bâtiments
- Monsieur CHENEVAL Paul - Maire-Adjoint - indique que quelques travaux sont terminés à savoir des échanges de grillage, des réparations de portails et que dans les projets, doit être modifié l'éclairage de la poste.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 JUIN 2008

COMMUNE
DE
FILLINGES

Il précise que l'étude sur un système de clés électroniques continue tout comme la visite des différents bâtiments communaux mais que certains ne pourront être visités que lorsqu'ils seront libres, qu'en ce qui concerne les 9 logements il y a différents problèmes : isolation - chauffage.

Il indique que la commune a donné son accord de principe pour accueillir un stagiaire pour un ou deux mois qui sera chargé entre autre de faire une étude sur la consommation des bâtiments.

- Commission Municipale Vie Sociale

-

Madame FOLLEA Dominique - Maire Adjoint - indique que sa commission finalise les nouveaux règlements du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire pour le présenter au prochain Conseil Municipal, qu'elle essaie de revoir les emplois du temps du personnel.

Madame FOLLEA Dominique dit que sa commission essaie de mettre en place un transport scolaire pour les maternelles des hameaux de Juffly et Mijouët et qu'elle a rencontré le responsable au Conseil Général sur ce dossier.

En ce qui concerne la MJC, des activités sont prévues sur Fillinges et le centre aéré organise deux sorties dans le parc de la Sapinière.

En ce qui concerne la crèche, le dossier suit son cours et certains membres de la commission ont visité d'autres structures.

- Commission Municipale Développement Durable

-

Madame MARQUET Marion - Maire-Adjoint indique que sa commission poursuit ses réflexions sur la déchetterie ; qu'en ce qui concerne la « gouille aux morts », ils ont rencontré le directeur de Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses abords - avec Mme CHARVET et M. SAILLET - et qu'il doit transmettre un mémoire « conseil ».

Madame MARQUET Marion rappelle les portes ouvertes du Sidéfage - Monsieur le Maire indique qu'il a contacté les maires du bassin versant de la Menoge et qu'il rencontre un écho favorable pour la mise en place d'une organisation pour faire face aux soubresauts de la Menoge.

- Commission Municipale Vie Locale

-

Madame GUIARD - Maire-Adjoint - indique que sa commission se consacre à l'organisation du 13 juillet et de la Foire - Elle rappelle le déroulement du Festival des Musiques le weekend des 14 et 15 juin.

Monsieur FOREL ajoute que c'est une très belle manifestation, que c'est un grand moment : l'Harmonie a 100 ans.

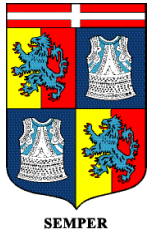
Madame GUIARD - Maire-Adjoint - indique que la brocante a été un succès.

Monsieur le Maire indique que les fêtes de quartier fleurissent, que c'est très bien et que la commune est disposée à les aider si nécessaire.

- Commission Municipale Voirie – Réseaux

-

Monsieur PELISSIER Philippe - Maire-Adjoint- indique que le Cabinet UGUET a réalisé un projet d'aménagement de trottoirs et de divers aménagements de sécurité sur le secteur d'Arpigny, que cet avant projet est intéressant mais qu'il reste quelques petits points de détail à régler avant de le communiquer. Il précise qu'une réunion publique sur ce sujet est



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 JUIN 2008

COMMUNE
DE
FILLINGES

prévue début septembre, que sa commission réfléchit sur le choix de l'éclairage public et qu'elle est plutôt favorable à des lanternes de type ancien sur potence simple.

Monsieur PELISSIER Philippe indique que le gaz est prévu à Findrol pour alimenter la zone de Findrol et que les travaux démarrent le 15 juin, pour une mise en service en juin 2009.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est un peu exprimé auprès du SELEQ pour la fibre optique et qu'il a demandé d'étudier la possibilité de se servir des fouilles pour prévoir les fourreaux nécessaires à la fibre optique.

Il précise qu'il n'est pas seul dans cette démarche et qu'il a également demandé que des études de faisabilité soient réalisées.

Monsieur PELISSIER indique qu'il a rencontré le Conseil Général pour la réalisation définitive des ronds points du Pont de Fillinges et que le dossier est en cours.

En ce qui concerne le Syndicat des Rocailles - dont Monsieur Philippe RICHARD est vice président - Monsieur PELISSIER Philippe - informe que les travaux de Couvette doivent démarrer début septembre 2008.

12° - Questions diverses

Rapport d'activités 2007 de l'OPAC de Haute-Savoie

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activités 2007, établi par l'OPAC (Office Public d'Aménagement et de Construction de la Haute-Savoie) - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier - précise que ce rapport est à la disposition de tous les publics intéressés et que les administrés seront informés de cette mise à disposition par voie d'affichage.

Armement de la police municipale

Suite à une question de Monsieur MASCARELLO Denis - conseiller municipal - indiquant qu'il avait été pensé le possible désarmement de la police municipale et qui souhaite savoir ce qu'il en est, Monsieur le Maire dit que la réponse est simple, pour l'instant le rapport entre les armes et la police n'a pas été modifié, mais les policiers municipaux ne portent aujourd'hui que rarement leurs armes.

Suite à différentes questions et à divers échanges sur la nécessité que la police municipale soit ou non armée, Monsieur le Maire indique qu'en ce qui le concerne il pense qu'il est raisonnable que la police soit armée et que les armes ne soient portées qu'à des occasions particulières (interventions de nuit, opérations délicates, problèmes de violence) pour lesquelles il est plus raisonnable de porter une arme pour se rendre sur les lieux, mais il indique que la police municipale n'a pas vocation à faire des interventions dangereuses car il existe des corps spéciaux de gendarmerie pour cela et que la police municipale - en cas de moments difficiles - est là pour prévenir la gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle que l'armement de la police municipale est autorisé par le préfet sur demande motivée du maire et il conclut qu'il reviendra sur ce sujet lors d'un prochain conseil municipal, mais qu'auparavant il transmettra une documentation aux membres du Conseil Municipal.

Affiché le 18 juillet 2008 selon les dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.